

Le journal de la section

Ensemble



Choisissons la bonne voie

Marc MAYEU



A mon avis...

Juillet 2017

Sommaire

Edito...	2/3
Chers députés...	4/5
Agencement...	6
Mazarin...	7
Macron Loi n°2...	8/9
Renouveau...	10/11
CSG...	12/13
Les beaux « vieux »...	14
Vu...	15
Les négriers...	16/17
De tout, un peu...	18
Brèves de la section...	19

Bonne lecture

2017, l'année de tous les dangers... fil rouge de mes éditos de cette année électorale si particulière voire exceptionnelle depuis la mise en place de la 5^{ème} république.

Quand une élite chasse... l'autre, si on voulait résumer brutalement ces deux élections.

Quand Macron est parti en campagne, il y a un peu plus d'un an, non sans avoir oublié au passage de trahir son « mentor » Hollande, pratiquement personne n'aurait parié sur lui...

Ni de droite ni de gauche... Se revendique-t-il... Par contre, il ratisse large...

Coup double avec les législatives qu'il remporte haut la main ! Par contre fait notable un taux record d'abstention, six électeurs sur dix se sont abstenus... qui du coup rend presque sa victoire nulle ! Limite anti-démocratique !

Les deux grands partis qui nous gouvernaient depuis plus de trente ans sont laminés, c'est peut-être la seule bonne nouvelle du moment. Quoiqu'avec les politiciens, il faut se méfier. Comme disait Coluche « *Quand tu serres la main d'un homme politique, t'as intérêt de recompter tes doigts après...* »

Alors, ce président Macron, c'est bon pour nous, les petites gens du peuple... ou pas ?

Moi, si vous voulez mon avis de « non expert », je ne pense pas !

Il y a des signes qui ne trompent pas. Quand on voyait la mine réjouit du patron du MEDEF et des grands patrons des multinationales, au fur et à mesure que les échéances électorales se rapprochaient et des différents sondages produits dans les grands médias détenus par ces mêmes

grands patrons, on se dit que ce Macron ne peut qu'être que le candidat du patronat et de la finance.

Le libéralisme, pour réussir à gagner ces élections, a sacrifié la vieille classe politique qui commençait largement à ne plus être crédible du fait des nombreux scandales... au profit d'une nouvelle génération qui n'en espèrerait pas autant.

Mais n'en doutons pas, elle va certainement mettre autant d'ardeur à servir le capital.

Si beaucoup de salariés actifs et retraités se sont laissés prendre aux mirages d'un soit disant nouveau politique incarné par le banquier d'affaires MACRON, ils vont très vite déchanter face aux effets dévastateurs des mesures économiques et sociales prises par le nouveau pouvoir : mises en cause des droits du travail, atteinte au pouvoir d'achat avec l'accroissement de la CSG dès janvier 2018, mise en cause de la protection sociale maladie et des retraites, atteintes aux services publics, politique favorable au transport routier, etc...

Il devient de plus en plus évident que la mobilisation du monde du travail, des privés d'emplois, de la jeunesse et des retraités va s'avérer indispensable.

La CGT entend bien y travailler très rapidement dans un cadre syndical le plus unitaire possible.



Nos Chers Députés !!

Les 11 et 18 Juin 2017, nous avons élus les 577 députés qui siègeront à l'assemblée nationale pour 5 ans. Le député exerce son travail dans la circonscription où il a été élu en étant à l'écoute de ses concitoyens pour ensuite critiquer et faire progresser la législation à l'assemblée nationale.

Il pourra créer et discuter les lois proposées. Il votera une centaine de lois par an et contrôlera le gouvernement en posant différentes questions lors « des questions au gouvernement ». Il pourra contrôler aussi l'usage des fonds publics.

Des moyens importants lui sont accordés : un salaire de 5189,27 et un crédit de 9138 par mois pour payer ses collaborateurs. Il dispose de 5770 euros mensuels d'IRFM pour couvrir ses frais de mandat, cette indemnité, exonérée d'impôts sur le revenu, fait régulièrement polémique car l'assemblée ne demande aucun justificatif et ne contrôle pas comment est utilisé cet argent. En plus de différents avantages. Forfaits illimités de train en 1^{ère} classe, 40 vols internationaux gratuits par mois. Il dispose du remboursement de 5 forfaits téléphoniques et 1 abonnement internet. Pendant les sessions parlementaires ils sont logés dans les meilleurs hôtels.

Enfin ils disposent d'une rente de 20 %, qui leur est allouée à vie, s'ils ne sont pas réélus.

Les députés de même opinion politique, s'ils sont au moins 15, forment des groupes parlementaires où ils débattent de la position à tenir sur les débats de la semaine.



Il fait partie de l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée Nationale, elles ont chacune un domaine de compétences :

- Affaires culturelles et éducation
- Affaires économiques
- Affaires étrangères
- Affaires sociales
- Défense nationale et forces armées
- Développement durable et aménagement du territoire
- Finances
- Lois

Tout projet ou proposition de loi leur est envoyé pour préparer le débat qui aboutira au vote de la loi.

Mais comment, en 2012, étaient représentées les catégories socio professionnelles ?

Le secteur de l'enseignement représentait 16 %

La fonction publique (hors enseignement) 21 %

Personnel politique (assistants parlementaires et attachés) 9 %

Directeur de cabinet. Divers publics et parapublics. Ingénieurs d'entreprise ou d'organisme public, gestionnaires de foyers animateurs culturels, cadres associatifs 4 %, Chefs d'entreprise 6 %

Cadres du secteur privé 15 %.

Divers privés : journalistes architectes urbanistes, commerçants, sportifs, auteurs + ouvriers et employés, 1 secrétaire, 1 agent de maîtrise 5 %,

Consultants conseil expert 5 %

Secteur juridique avocats, magistrats 7 %

Secteur agricole 3 %,

Secteur de la santé : les médecins y étaient les plus nombreux 7 %.

On peut constater que de nombreux secteurs sont sous représentés : ouvriers, employés, commerçants, artisans, les ouvriers et employés représentent à eux seuls 49 % de la population active

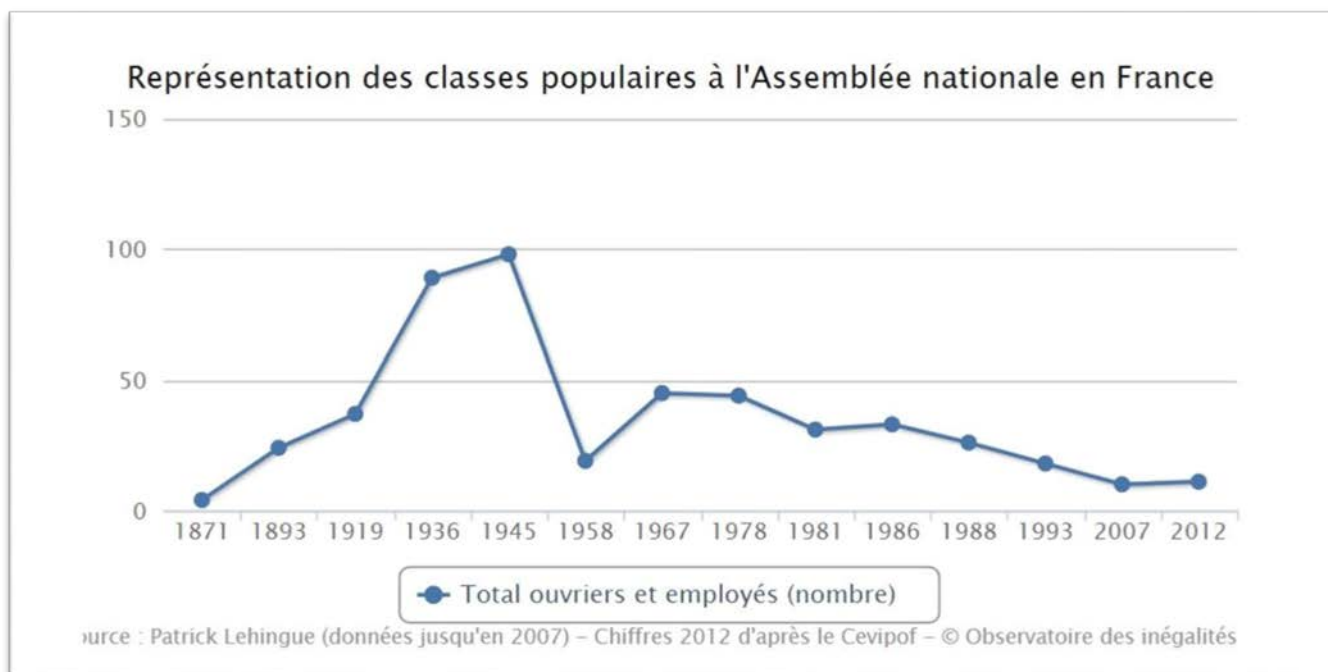
La catégorie des retraités n'est pas représentée. Ils seraient 44 à l'Assemblée Nationale en grande majorité de l'enseignement et autres agents publics mais ne représente pas un groupe de pression influent.

Les jeunes qui représentent 12,4 % de la population sont sous représentés. 0,35 % des députés ont moins de 30 ans.

Les femmes qui représentent 51,5 % de la population sont sous représentées 26,5 % soit 153 députés sont des femmes.

97 députés soit 17 % sont des professionnels de la politique.

Les plus représentés sont : les fonctionnaires, les politiques, les avocats, le secteur médical, les agriculteurs, les ingénieurs et les journalistes.



Le Groupe communiste et front de gauche est le seul dont 3 élus sont issus des classes populaires : 1 employé, 1 secrétaire, 1 agent de maîtrise.

Mais il est à constater qu'aucun ouvrier ne siège à l'Assemblée Nationale.

De 1936 à 1945 une centaine d'élus représentait les classes populaires, le nombre n'a cessé de baisser jusqu'en 2012 pour arriver à 3.

C'est aussi dans cette période 1936/1945 que nous avons obtenus les plus beaux acquis : Congés payés, retraites, sécurité sociales, horaires de travail...

Une question se pose donc !! Comment peut-on obtenir de nouveaux acquis ou combattre les lois qui vont à l'encontre des intérêts des ouvriers, employés et retraités, si nous ne sommes pas suffisamment représentés à l'Assemblée Nationale ?

AGENCEMENT DES PLACES ASSISES (Étiquetage / réservation dans les trains)

La SNCF a décidé de ne plus agencer les places assises dans les trains TET (Trains Express Territoriaux). Il est cependant nécessaire de rappeler que la Région Normandie reste une des dernières régions à ne pas pratiquer ainsi.

Concrètement, que se passe-t-il ?

Vous prenez le train au Havre, un matin, sans réservation obligatoire, à destination de Paris.

Vous vous assurez avant de vous asseoir, que cette place n'est pas réservée sur le parcours, par l'absence de la petite étiquette jaune. RAS, vous vous installez. Le train se remplit lors des arrêts de Bréauté et d'Yvetot.

A Rouen, alors que le train est maintenant bondé, un usager vous prouve, par son titre de circulation et sa réservation, que vous êtes assis à « sa » place.

Intervention du contrôleur et tout ce qui s'en suit...

Pour une personne seule, c'est déjà gênant, mais imaginez un couple avec des enfants en bas âge.

Qu'en est-il du confort du voyage pour l'utilisateur ?

En interne, par quoi cela se traduit-il ?

Aux guichets, dans les gares, les agents sont tenus, par la pression de leurs supérieurs, de vendre de plus en plus de billets avec réservation.

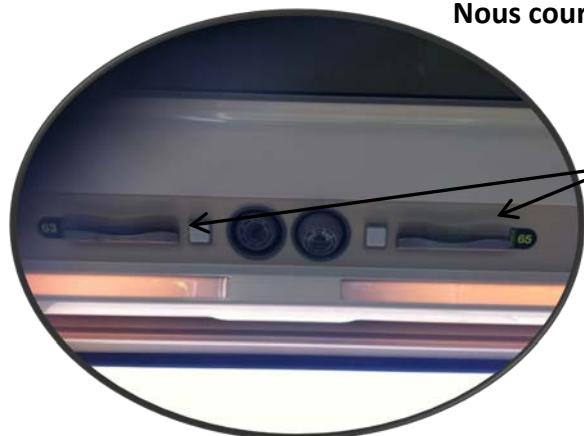
Sur le terrain, l'agent qui effectuait cette tâche initialement, s'en retrouve à faire autre chose. En l'occurrence, au Havre, cet agent fait aujourd'hui le plein de gas-oil des engins thermiques, ce qui par décalage, a supprimé définitivement le poste de l'agent du dépôt prévu, entre autres, à cet emploi.

Se pose aussi la question de savoir « quel service doit rémunérer cet agent maintenant » ?

Dans les trains, l'ASCT doit jouer le rôle de médiateur entre les voyageurs, avant d'être obligé éventuellement de prendre une décision de manière autoritaire. Est-ce cela l'amélioration des conditions de travail ?

Au nom de la sacro-sainte « économie », la SNCF ne met-elle pas ses propres agents en danger dans les trains et la tranquillité et le confort de ses usagers en péril ?

Nous courrons droit vers la réservation obligatoire !



Les porte-étiquettes resteront-ils désespérément vides ?

Juste pour votre culture générale...



Extrait d'une conversation de Colbert et Mazarin sous Louis XIV... *Qui n'a pas pris une seule ride !*

Colbert :

« Pour trouver de l'argent, il arrive un moment où tripoter ne suffit plus. J'aimerais que Monsieur le Surintendant m'explique comment on s'y prend pour dépenser encore quand on est déjà endetté jusqu'au cou... »

Mazarin :

« Quand on est un simple mortel, bien sûr, et qu'on est couvert de dettes, on va en prison. Mais l'État, lui, c'est différent. On ne peut pas jeter l'État en prison. Alors, il continue, il creuse la dette ! Tous les États font ça. »

Colbert :

« Ah oui ? Vous croyez ? Cependant, il nous faut de l'argent. Et comment en trouver quand on a déjà créé tous les impôts imaginables ? »

Mazarin :

« On en crée d'autres. »

Colbert :

« Nous ne pouvons pas taxer les pauvres plus qu'ils ne le sont déjà. »

Mazarin :

« Oui, c'est vrai, c'est impossible ! »

Colbert :

« Alors, les riches ? »

Mazarin :

« Les riches, non plus. Ils ne dépenseraient plus. Un riche qui dépense fait vivre des centaines de pauvres ! »

Colbert :

« Mais alors, comment fait-on ? »

Mazarin :

« Il y a quantité de gens qui sont entre les deux, ni pauvres, ni riches... Des honnêtes citoyens qui travaillent, rêvant d'être riches et redoutant d'être pauvres ! C'est ceux-là que nous devons taxer, encore plus, toujours plus ! Ceux-là... plus tu leur prends, plus ils travaillent pour compenser ; C'est un réservoir inépuisable. »

*Extrait du "Diable Rouge"... et c'était il y a 4 siècles !
Vous pouvez relire et vérifier... tout est exact au mot près !*

Loi travail N°2 : La loi Macron

Le chèque en blanc des ordonnances

Emmanuel Macron a annoncé vouloir passer la loi travail n°2 par ordonnances. Le principe est simple : il demande à l'Assemblée nationale de l'autoriser à prendre des décisions, sans débat, pendant une durée donnée sur des sujets déterminés.

L'inversion de la hiérarchie des normes... partout !

Le projet de loi d'habilitation précise que seuls trois domaines resteront définis nationalement : le SMIC, l'égalité professionnelle femmes – hommes et les seuils d'exposition aux risques. Tout le reste pourra être remis en cause. C'était déjà le cas de la majoration des heures supplémentaires. Cela pourra demain être le cas des salaires, du contrat du travail ou encore des règles en matière de santé et de sécurité. Emmanuel Macron veut construire un code du travail à la carte. La conséquence ? La mise en concurrence des salarié.e.s entre eux.

Et si on en profitait pour changer les règles supplétives ?

Les ordonnances vont lister sur chaque sujet, les questions qui relèvent aujourd'hui du code du travail (national) et pourront demain être négociées par accord d'entreprise (local). Comme aujourd'hui, en l'absence d'accord d'entreprise, le code du travail s'appliquera. Ce sont des « règles supplétives », le code du travail supplée à l'absence d'accord. Dans le projet de loi d'habilitation, on découvre une note de bas de page (!!) qui précise discrètement que les règles supplétives ne seront pas à droit constant. C'est à dire qu'Emmanuel Macron se réserve la possibilité de revoir à la baisse l'ensemble des droits existants. Toujours sans débat à l'Assemblée nationale

Licenciement illégal : le plafonnement des indemnités revient par la fenêtre

Aujourd'hui, un chef d'entreprise qui licencie de manière illégale peut être sanctionné par les prud'hommes. Les montants des sanctions, qui sont versées au salarié(e) sous forme d'indemnités, dépendent du préjudice subi par les salarié.es. Ancienneté, handicap, difficulté à retrouver du travail... Les prudhommes peuvent fixer des sanctions selon ce qu'ils jugent juste suite à la fraude de l'employeur. Emmanuel Macron veut plafonner ces sanctions. Cela revient à fixer un prix unique pour les licenciements abusifs. Le gouvernement revient à la charge contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales.

La baisse des salaires au programme

Aujourd'hui, votre niveau de salaire et son rythme d'augmentation dépend de la négociation dans votre branche professionnelle. La négociation d'entreprise peut permettre d'accélérer les augmentations, pas de les ralentir. C'est ce qui a permis que les salaires continuent (légèrement) à augmenter malgré la crise. Ce que pourrait prévoir la Loi travail n°2, c'est d'autoriser chaque entreprise à descendre en dessous des minimums définis par votre branche. C'est un appel à baisser les salaires.

Une panoplie de mesures seront mises à la disposition de l'employeur :

- Des CDD renouvelables... à l'infini
- La suppression du comité hygiène et sécurité
- La santé et la sécurité au travail, des options ?
- Le travail de nuit sans limites ?
- Un référendum choisi par le patron, c'est super pratique !
- Des délais de recours réduits pour empêcher la contestation des licenciements
- Permettre aux entreprises de licencier sans plan social
- Opération minceur sur les obligations de reclassement de l'employeur

- Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail pourra être licencié
- Une entreprise florissante à l'étranger pourra licencier
- La possibilité de licencier en cas de cession de l'entreprise
- Plus d'obligation de motiver la lettre de licenciement
- L'intérim...en permanence
- La possibilité de rompre des CDD
- Permettre de signer des accords dérogatoires sans les syndicats
- Supprimer le contrôle du juge sur les accords d'entreprise
- La disparition de représentants(es) du personnel de proximité

Un code du travail plus léger et plus protecteur, c'est possible!

Un collectif d'universitaire a rédigé, avec les syndicats Leur résultat : un code 4 fois plus court, beaucoup plus simple pour les entreprises et plus protecteur pour les salarié.e.s. Le projet prévoit par exemple de relancer la réduction du temps de travail, l'extension des droits du salariat aux travailleurs et travailleuses indépendant.e.s, l'allongement du congé paternité ou encore l'annulation des licenciements abusifs, avec la réintégration automatique des salarié.e.s concerné.e.s. Bizarrement, ce projet n'intéresse absolument pas Emmanuel Macron.

La CGT sera encore une fois « vent debout » contre cette nouvelle attaque contre le code du travail. Il faut faire comprendre aux gouvernements successifs que les travailleurs et travailleuses de notre pays ne sont pas une cible !

Extraits d'un texte-pétition de Caroline de Haas

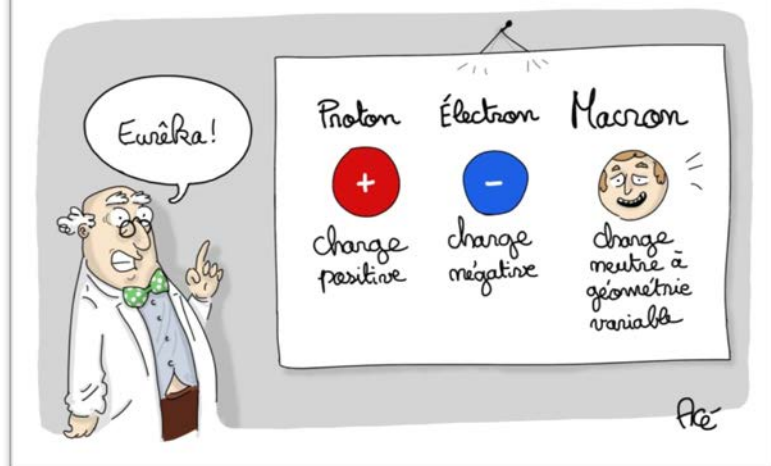
LÉGISLATIVES: LES ÉLECTEURS S'APPRÊTENT À DONNER UNE LARGE MAJORITÉ À MACRON



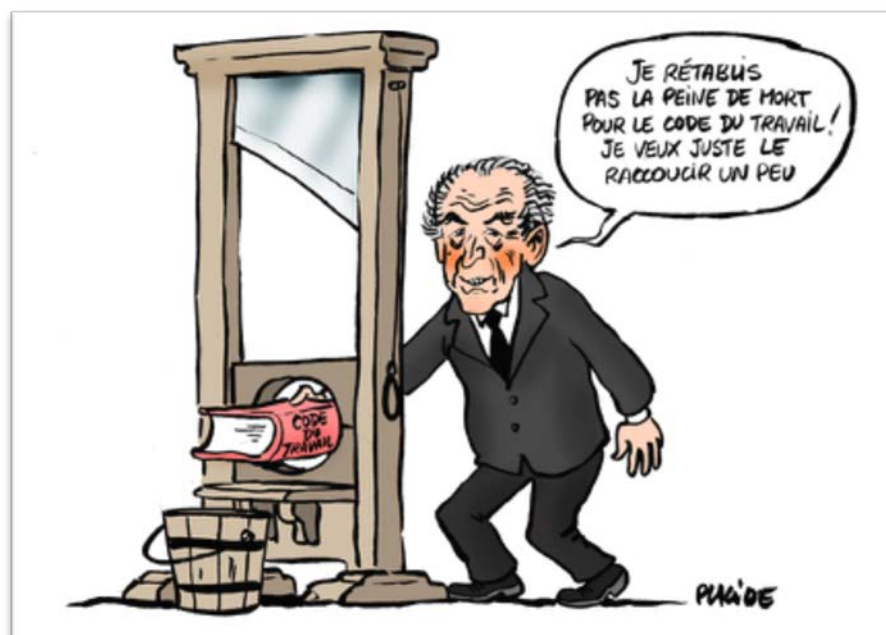
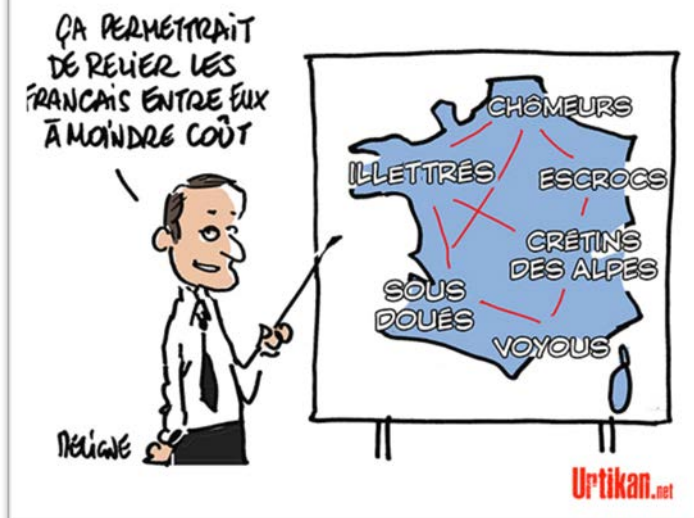
Le renouveau dans la continuité...



Comprendre le candidat Macron :



EMMANUEL MACRON VEUT RELANCER LES AUTOCARS



Hausse de la CSG :

Les petites retraites taxées pour remplir les poches des grands patrons

A peine élu, l'une des premières mesures de Macron va être d'augmenter les impôts des travailleurs. Avec une hausse de 1,7 point de la CSG, cet impôt qui frappe les salariés. Le but de cette hausse d'impôts ? permettre des baisses de cotisations sociales à hauteur 20 milliards d'euros. En pratique cela revient à nouveau à baisser les salaires pour remplir les coffres des actionnaires. Et satisfaire ainsi les ordres de la Commission Européenne « d'augmenter la compétitivité en baissant le coût du travail », ce qui signifie baisser les salaires pour faire gonfler le taux de profit.

Cette hausse de la CSG va attaquer principalement les retraités, les indépendants et les fonctionnaires. En effet, pour camoufler cette mesure brutale d'euro austérité, le programme ni de gauche ni de droite de En Marche consiste à supprimer les cotisations assurance maladie et assurance chômage (3,15% du salaire brut). Rendant invisible (dans un premier temps, la supercherie est démasquée plus bas) la hausse d'impôt pour de nombreux travailleurs. Sauf que retraités, indépendants et fonctionnaires ne versent pas ces cotisations. Et eux auront une hausse net de 1,7 point de leurs impôts.

Rappelons que la CSG a été imposée par l'art 49.3 par le gouvernement Rocard, un gouvernement soutenu par l'actuel premier ministre de Macron et dont le président Macron ne rechigne pas à se réclamer.

Retraités ce que Macron va vous prendre pour enrichir les riches

L'augmentation de la CSG de Macron c'est faire les poches des retraités.

Si votre retraite est de :

1200 € mensuel, alors vous allez payer 245€ de CSG en plus par an

1500 € mensuel, alors vous allez payer 306€ de CSG en plus par an

1700 € mensuel, alors vous allez payer 346€ de CSG en plus par an

2000 € mensuel, alors vous allez payer 408 € de CSG en plus par an

Comme si avec une retraite de 1200 € on était riche. **Un véritable scandale, que chacun peut stopper par la mobilisation sociale la plus forte et la plus rapide possible**, mais également dans les urnes (aux législatives... Bon, c'est raté pour l'instant !) en barrant la route à Macron et ses alliés des LR/PS/EELV et son seul argument électoral, le vote FN.

Mise en danger de la sécurité sociale et de l'assurance chômage



La supercherie, c'est aussi que cette hausse d'impôt vise également à casser la sécurité sociale et l'assurance chômage. Car il s'agit de faire passer le financement de la sécurité sociale et de l'assurance chômage vers l'impôt. Alors qu'aujourd'hui ce financement est assuré par les salaires versés par le patronat, par une cotisation exclusivement dédiée au financement de la sécu et de l'assurance chômage. Une façon donc d'assécher les ressources de la sécu, de diminuer les salaires différés et permettre demain avec la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG prévu dans le cadre de la retenue à la source de l'impôt de faire supporter exclusivement aux salariés le financement de la sécu.

Avec Macron, attention, c'est le même programme que Hollande et Fillon, celui des LR et du PS, qui n'est que la transcription des ordres donnés par le MEDEF et imposés par l'Union Européenne. Baisser les salaires, casser la sécu pour enrichir les actionnaires, les banquiers, les spéculateurs, c'est-à-dire cette petite classe capitaliste qui se partage des milliards de milliards tandis que retraités, jeunes, familles s'enfoncent dans la précarité et la misère.

source : <http://www.initiative-communiste.fr/articles/luttes/hausse-de-csg-petites-retraites-taxe-es-remplir-poches-grands-patrons/>

Evolution de la structure des ressources financières de la Sécurité Sociale			
en %	1991	2009	Evolution en points de %
Cotisations	86,8	67,3	-19,5
Impôts et taxes dont CSG	4,9	28,6	+23,7
Autres	8,3	4,1	-4,2
Source : Direction de la Sécurité Sociale 2010			

Que représente la CSG aujourd'hui ? 21 % du financement de la Sécurité Sociale.

Qui paie la CSG ? Les salariés à 89,6 %.

Les entreprises n'y sont pas assujetties.

Conjointement, les exonérations de charges patronales commencent en 1992.

T'as de beaux « vieux » tu sais !



Daniel Gérard dit « Chi-chi » ancien conducteur de train au Havre souhaite « le bonjour aux copains ! »

En fait, c'est notre camarade Jacques Pellerin qui l'a rencontré à Auray (Morbihan).

Jacques se rendait à l'enterrement de son oncle -**Eugène Joubert**- décédé à l'âge de 92 ans. Eugène était également conducteur de train (MECRU) au dépôt d'Auray (*du temps où il existait un dépôt*).

Le secrétaire du syndicat des cheminots retraités CGT d'Auray a lu un petit mot : « Eugène avait **72 ans** de cotisations au syndicat !... Record local ! »

Eugène se sentant plus très bien ces derniers temps avait réglé ses timbres jusqu'à la fin de l'année.

Chez nous au syndicat du Havre : **Marcel Dechanteloup, 102 ans dont 72 ans de cotisations !**



Photo prise en janvier 2015 lors de la cérémonie de ses 100 ans
avec remise de médaille des 70 ans d'adhésion

Vu dans la presse...

100 millions d'euros partent en fumée !!

Avec la mise en place du paquet de cigarettes « neutre », voulu par Marisol Touraine. La ministre de la santé avait trouvé un accord avec les buralistes pour rembourser les paquets « non neutre » invendus au 1^{er} janvier 2017.

Mais ces petits malins ont gonflés artificiellement leurs stocks, jusqu'à ramener 15 millions de paquets « non neutre » de cigarettes.

Le puissant Lobbying des buralistes se fera rembourser 100 millions d'Euros par Bercy et comble de la bêtise, les 15 millions de paquets seront détruits, au lieu de les écouler jusqu'à la fin des stocks !!

Et pour nos revendications, il n'y a pas d'argent !!

Mais où est passée la Liberté !!

En Arabie Saoudite, supporter le FC Barcelone serait désormais suffisant pour risquer la prison.

L'état saoudien a décidé d'interdire le port de tout maillot du club Catalan. En effet, suite aux tensions actuelles avec le Qatar, qui sponsorisait les Barcelonais jusqu'à cette saison, par l'intermédiaire de Qatar Airways.

Arborer un maillot aux couleurs de Lionel Messi ou d'un autre joueur de l'équipe de Barcelone sera désormais passible de 135 000 euros d'amende et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à quinze ans.

Histoire vraie...

Mais où va-t-on !!

Un de nos camarades vient de prendre la mesure des effets des déremboursements imposés à la sécurité sociale et des abus de tarifs des laboratoires sur un médicament prescrit par un médecin. Pour tenter de soulager sa maladie, le médecin lui propose un nouveau médicament : le problème est que la partie non remboursée est de 2000€ par mois !!

Pas besoin de vous dire qu'avec une retraite de cheminot, il est impossible de se soigner !!

Va-t-on en arriver à ne plus soigner les patients, si les médicaments sont trop chers !!

Ambroise Croizat : le créateur de la sécurité sociale doit se retourner dans sa tombe !! Lui qui avait fait sienne la devise de la Sécurité Sociale:

« Cotiser selon ses moyens pour être soigné selon ses besoins »

La mémoire difficile d'une histoire nécessaire

Le Havre port négrier

et

Les 500 ans du Havre

Pour vous rendre à ces festivités n'empruntez pas les rues de ces négriers de la bourgeoisie havraise :

Jules Mazurier, Jean Baptiste Eyriès, Lestorey de Boulongne, Begouen, Massieu de Clerval

Jules Masurier, ancien maire du Havre et négrier 26 Déc 1874/21Janv 1878

Jules Masurier avait une facilité dans son activité puisqu'il était Président de la Chambre de Commerce et Maire du Havre. **Son nom de rue se situe dans le carré classé Patrimoine de l'UNESCO**

Jules Masurier, honoré en tant que Maire, a donné son nom à une rue qui borde l'un des lycées de notre ville. Pourtant, Jules Masurier a été compromis dans un scandale touchant la traite et l'esclavage, depuis reconnu par la loi française comme un crime contre l'humanité.

A l'occasion des 500 ans il y a des événements à ne pas rater pour les amoureux de la mer. Oui la plus grande collection d'archives des compagnies transatlantiques d'Europe est présentée à partir de ce week-end jusqu'au 8 octobre à la gare maritime.... Ainsi qu'un parcours-découverte sur les traces de l'histoire maritime du Havre ...

Au fait, **puisque il arrive à notre municipalité de Droite de débaptiser des noms de rue**, rappelez-vous l'affaire du cours du Chevalier de la Barre débaptisé en 2005 : il reste des rues du Havre qui pourraient changer de nom si on décidait

de ne plus honorer la traite des Noirs ! On pourrait peut-être donner à la rue Masurier (ancien maire du Havre) le nom d'Aimé Césaire par exemple ! Cela pourrait être l'occasion de manifester l'actualité de la lutte pour la reconnaissance des droits de tout citoyen de cette Terre, au moment où on traque et humilie tant de « sans-papiers ».



Notons enfin, que pays des Droits de l'homme et de la Marseillaise, que nous sommes, l'Angleterre avait interdit le commerce et le transport des esclaves, bien avant la France : en 1818 ! Et ses bateaux libéraient les esclaves des navires négriers français que sa flotte pouvait arraisonner ! Mais comme dit Jean Ferrat : « *C'est qu'alors la France de l'empereur, puis la France de la Restauration ont empêché **notre** France d'exprimer ses sentiments humains* ». Nous ne sommes pas plus responsables aujourd'hui de la chasse à l'homme que commande le pouvoir actuel !

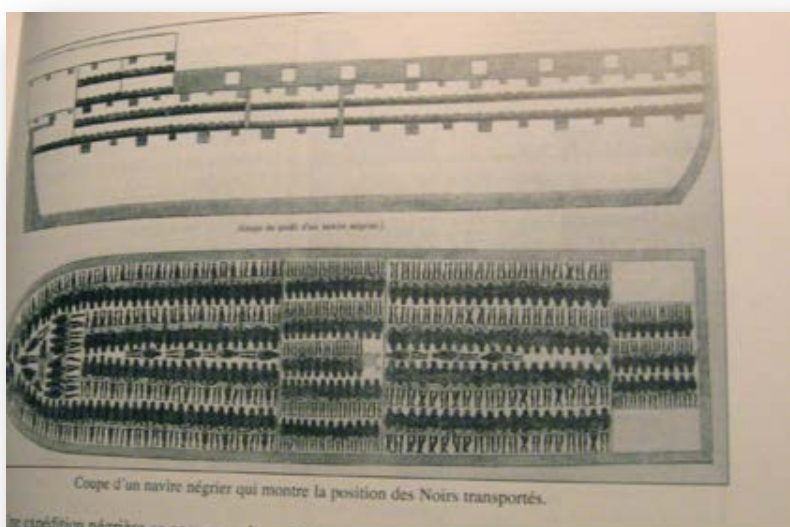
L'embaras des municipalités havraises de droite sur la question

Quand la question de débaptiser les rues portant des noms de négriers a été posée sur la place publique en 2009, Antoine Rufenacht, maire de l'époque, s'est opposé à toute modification. Il a argumenté qu'il ne pouvait retirer le nom de Jules Masurier gravé dans la liste des maires dans l'Hôtel de Ville !

Ce n'est pas ce que nous demandons. Jules Masurier a été effectivement maire de la ville du Havre et il n'est pas question de faire l'impasse sur un fait objectif. Mais justement, puisqu'il a été maire, il est d'autant plus important de reconnaître ce passé sombre du personnage et de cesser de le cautionner par une plaque de rue.

Est-ce le rôle joué par les bénéficiaires de la traite dans la constitution de la bourgeoisie havraise qui est à l'origine de ce blocage ?

En 2013, la Fondation du mémorial de la traite des Noirs interpellait les candidats aux municipales, Edouard Philippe proposait au Conseil municipal d'attribuer le nom d'Olympe de Gouges à l'une des rues de notre ville. Nous saluons cette initiative qui rend hommage à une féministe qui s'est engagée contre la traite et l'esclavage. Mais cela ne peut permettre à l'actuelle équipe municipale d'ignorer le scandale de la rue Jules Masurier.



Les navires négriers étaient relativement petits, longs comme un remorqueur d'aujourd'hui. C'était un entassement effroyable : "chacun des malheureux avait moins de place que dans un cercueil "à pu dire un député anglais.

Ah ces Américains !!

Un sondage repéré par le *Washington Post* et réalisé par l'Innovation Center of Us Dairy dévoile que 7 % des adultes américains, soit 16,4 millions d'adultes, pensent que le lait chocolaté sort directement du pis de vaches marron.

Logique !!

DE TOUT

Macron !! Ça commence !!

Macron, de passage à Bellac pour rencontrer les salariés de GM&S, menacés de liquidation depuis 7 mois, répond à la question d'une salariée demandant du concret pour son avenir : « Madame, je ne suis pas le Père Noël, le concret on le fera ensemble !! »

Méfions-nous qu'il ne devienne rapidement le Père fouettard !!

UN PEU

Orléans : le maire LR augmente de 300% son salaire !!

Dans le cadre de la loi sur le non-cumul des mandats, le maire « Les Républicains » d'Orléans, Olivier Carré, a dû choisir entre sa ville et son poste de député. Il a donc décidé de privilégier son mandat local. Mais pour compenser sa perte de revenu, au lendemain du second tour des législatives, Olivier Carré a décidé de faire voter en conseil municipal une revalorisation salariale. Malgré l'indignation de l'opposition municipale : Son indemnité qui était de 958 euros par mois sera désormais de 4 100 euros, soit quatre fois plus. Et il touchera à peu près la même somme pour son poste de président d'Orléans Métropole. Un salaire qui restera donc similaire à celui qu'il percevait lorsqu'il était député-maire d'environ 8000€.

Et on nous parle de moralisation de la vie publique !!

Brèves de la section

Commission Loisirs

La vie de la section

↪ Continuité syndicale...

Nous avons organisé, le 06 juin 2017, une **journée d'information continuité syndicale**. Six camarades y ont participé : Hédou Bernard, Tocqueville Luc, Cuquemelle Pascal, Larray Didier, Laroute Gilles et Boulant Serge. Cette journée a été jugée très constructive avec ses échanges et débats. Ces camarades ont décidé de faire la continuité syndicale et deux d'entre eux veulent prendre part à la vie de la section.

↪ Continuité syndicale... Ils nous rejoignent...adhérents actifs, adhérents retraités !



Gilles Laroute.
Entré en 1984 au Transport, homme d'équipe, puis brigadier de manœuvre. Il a terminé sa carrière à l'escale du Havre.



Bernard Hédou.
Ancien de l'atelier de Soquence, puis de l'escale du Havre. Lui aussi, vient tout juste partir en retraite et rejoint notre section.

↪ Bon rétablissement

Le bureau de la section souhaite un bon rétablissement, dans la mesure du possible, à tous les adhérents(tes) et leurs proches ayant actuellement des problèmes de santé.

↪ Décès



Notre Camarade **André Le Néol** est décédé le 24/06/2017 dans sa 79^{ème} année. Adhérent et militant de longue date... En 2012, nous lui avons remis la médaille des 50 ans de fidélité. Se sachant trop malade, c'est en fin d'année dernière, qu'il demanda de ne plus faire partie du bureau de notre section. Ses cartons jaunes et rouges et sa bonne humeur... nous manqueront à nos prochaines réunions de bureau. Nous renouvelons ici nos sincères condoléances à son épouse, ses enfants et toute sa famille.

**Syndicat CGT des Cheminots du Havre
Section des Retraités et Veuves**

119 Cours de la République 76600 Le Havre
Courriel: chemretraites.lehavre@wanadoo.fr
Blog: <http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com>
Tél: 0235253975 (poste114)
Permanences tous les jeudis de 14h30 à 17h00

Unis dans la différence

